

Formulaire ENV EA03

Pompe à chaleur, climatisation, réfrigération

Demande d'autorisation et/ou de concession

Protection des eaux - Protection contre le bruit dans les projets de construction

1 COMMUNE

2 MAÎTRE D'OUVRAGE

 Requérant(e) Propriétaire Autres :

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

NPA Localité :

Téléphone :

Courriel :

3 AUTEUR DU PROJET

 Fabricant Chauffagiste Autres :

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

NPA Localité :

Téléphone :

Courriel :

4 EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

Parcelle(s) n°:

Bâtiment n°:

Rue, lieu-dit:

NPA Localité :

Coordonnées : X :

Y :

Z :

Genre de bâtiment : existant nouvelle constructionGenre d'installation : remplacement transformation extension nouvelle installationLocalisation : intérieur extérieur

préciser :

5 DECLARATIONS GENERALES ¹

Type d'installation : pompe à chaleur (PAC) installation frigorifique autres :Utilisation : chauffage climatisation réfrigération

préciser :

Période(s) de fonctionnement * : Mois de l'année :

Durée(s) de fonctionnement * : entre 7h et 19h : entre 19h et 7h :

Valeur de pression sonore en décibels dB(A) à * : 1 m : 5 m : 10 m :

* Ne pas remplir pour les installations de chauffage.

6 CARACTERISTIQUES DE LA (DES) POMPE(S) A CHALEUR (PAC)

Installateur :

Marque :

Type :

Nombre :

Puissance (kW):

PAC sol/eau : remplir 6.1 PAC eau/eau : remplir 6.2 PAC air/eau remplir le [formulaire de calcul](#) de l'exposition au bruit

6.1 Pompes à chaleur sol/eau (géothermie) : Ce type d'installation est soumis à autorisation

Collecteurs forés ² : profondeur de forage (m) : nombre : longueur totale (m) :

Diamètre des collecteurs (mm) :

Liquide caloporteur :

Entreprise de forage :

6.2 Pompes à chaleur eau/eau : Ce type d'installation est soumis à concession

But de l'utilisation :

Désignation de l'eau publique utilisée :

Lieu de la prise d'eau : Coordonnées

Description détaillée

Restitution de l'eau : Coordonnées

Description détaillée

Puissance de la pompe hydrothermique à l'évaporateur (kW ou kJ/h) :

Puissance de la pompe hydrothermique au condenseur (kW ou kJ/h) :

Refroidissement maximal de l'eau (°C) :

Réchauffement maximal de l'eau (°C) :

Pompes pour la circulation d'eau (nombre et type) :

Capacité maximale : Marche indépendante (l/min) :

Marche parallèle (l/min) :

Remarques :

Date : Le maître d'ouvrage :

L'auteur du projet :

Pièces à joindre impérativement à la demande :

Pour toutes les installations fournir :

- une carte topographique au 1/25000 et un plan de situation au 1/1'000 ou 1'2000 (cadastral) avec l'implantation prévue de l'installation technique (selon les cas localiser les forages, les puits de prélèvements et de restitution, etc.).

Pour les PAC air/eau uniquement, donner la distance aux locaux voisins sensibles au bruit.

Pour les PAC eau/eau uniquement joindre en complément :

- un schéma de principe décrivant le fonctionnement des installations,
- les plans détaillés des installations (prise d'eau, station de pompage, restitution d'eau, etc.),
- un rapport hydrogéologique (si le débit de prélèvement dépasse 150 l/min).

Avis importants :

- 1 S'il est probable que l'installation génère des nuisances sonores, un rapport d'expertise acoustique peut être exigé de l'ENV.
- 2 Tous forages ou fouilles de reconnaissance devront être annoncés au préalable à l'ENV.
Lors de la pose des collecteurs enterrés ou forés, l'ENV peut exiger l'intervention d'un géologue qualifié qui établira un rapport selon la directive EA03A.

Instructions générales : Pour plus d'informations consulter les directives ENV suivantes :

IN27: Notice d'information sur les installations contenant des fluides réfrigérants

Pour les PAC sol/eau :

EA03A: Géothermie - Conditions générales concernant la réalisation et l'exploitation d'installations avec collecteurs de chaleur forés

EA03B: Géothermie - Eaux souterraines issues de forages géothermiques – Principes de protection des eaux et d'élimination des boues

Pour les PAC air/eau :

AI01: Installations techniques - Protection contre le bruit dans les projets de construction

Pour plus de renseignements :

Office de l'environnement – Chemin du Bel'Oiseau 12 – Case postale 69 – CH-2882 Saint-Ursanne
t +41 32 420 48 00 – f +41 32 420 48 11 – secr.env@jura.ch